

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**22 NOVEMBRE 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de l'aide  
pour la réalisation de  
manifestations littéraires  
auprès du Centre  
National du Livre pour la  
8<sup>ème</sup> édition des Nuits de  
la Lecture**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 23 novembre 2023  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 23 novembre 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 22 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPOUIS, Monsieur SOLIGNAC\*, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 23 G 26

\*Monsieur SOLIGNAC part après le dossier 23 G 27

**Avaient donné procuration :**

Monsieur SOLIGNAC à Monsieur de BEAULAINCOURT  
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD  
Madame GUYARD à Monsieur VENUS  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame de CIDRAC

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20231122-23-G-25b-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2023  
Date de réception préfecture : 23/11/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 G 25b

**OBJET** : SOLLICITATION DE L'AIDE POUR LA REALISATION DE MANIFESTATIONS LITTERAIRES AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE POUR LA 8 EME EDITION DES NUITS DE LA LECTURE

**RAPPORTEUR** : Monsieur de BEAULAINCOURT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre National du Livre (CNL) a ouvert un dispositif d'aide pour soutenir la réalisation de manifestations littéraires d'envergure et de qualité situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) et s'adressant à un large public (salons, fête du livre, festival etc...).

Les projets éligibles doivent avoir au moins deux ans d'existence, porter sur une manifestation limitée dans le temps (pas de programmations annuelles), bénéficier d'un ancrage territorial issu d'un solide partenariat avec les professionnels locaux et prévoir des interventions d'auteurs à l'occasion de rencontres et débats.

Le montant de l'aide est de 50% maximum du coût du projet. Le montant de la subvention doit être au minimum de 500 €.

Du 18 au 21 janvier 2024, le Centre National du Livre, sur proposition du Ministère de la Culture, organise la 8<sup>ème</sup> édition des Nuits de la Lecture, sur le thème du corps.

A Saint-Germain-en-Laye, la Nuit de la Lecture aura lieu le samedi 20 janvier 2024, et s'intitulera « Rêver pour l'hiver ». Comme chaque année, pour cette 8<sup>ème</sup> édition, la nuit de la lecture commencera dans les médiathèques juste avant le coucher du soleil, à 17h, pour se terminer à 22h, avec des lectures, des spectacles, des ateliers créatifs, de la musique pour célébrer l'amour des livres et de la lecture. Cette Nuit permettra également d'évoquer, en lecture, les 100 ans de la disparition de Franz Kafka.

Des kits de communication « Nuits de la lecture » et des Chèques Lire seront mis à disposition gratuitement par le CNL. La Ville va en commander et un quizz permettant de gagner les Chèques Lire sera organisé pour les enfants.

Cette manifestation correspondant aux critères du dispositif d'aide du Centre National du Livre, la Ville va solliciter un cofinancement pour son organisation auprès du CNL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide pour la réalisation de manifestations littéraires auprès du Centre National du Livre pour la 8<sup>ème</sup> édition des Nuits de la Lecture et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide pour la réalisation de manifestations littéraires auprès du Centre National du Livre pour la 8<sup>ème</sup> édition des Nuits de la Lecture et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye